

Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price tenue à l'Hôtel-de-ville, lundi, le 3 octobre 2016, à 20 heures à laquelle est présente madame Lise Lévesque, conseillère et sont présents messieurs Bruno Paradis et Yanick Ringuette, conseillers sous la présidence de Monsieur Fabien Boucher, maire.

Madame Louise Furlong, directrice générale, greffière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2016-252

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 :**

2016-253

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

3. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016 :**

2016-254

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adopté.

4.0 **Lecture et adoption des comptes :**

2016-255

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que les comptes suivants soient votés et payés :

Paiements effectués : 197 656,27\$

2016-255

Paiements à effectuer: 20 252,02\$

Adopté.

5. **Correspondance:**

5.1 **Semaine de la prévention des incendies:**

Informations concernant la programmation des activités.

5.2 Nomination au sein du Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis:

2016-256

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de nommer madame Lise Levesque représentante de la municipalité du Village de Price au sein du Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis

Adopté.

6. Demande de dérogation mineure 2016-02:

2016-257

Considérant une demande de dérogation mineure soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 1, rue de l'Église pour:

Autoriser une marge de recul avant de 6.16 mètres pour un bâtiment principal existant d'une station-service;

Autoriser une marge de recul latérale de 4.26 mètres pour un bâtiment principal existant d'une station-service;

Autoriser une distance de 1.12 mètre entre le bâtiment principal existant et un bâtiment accessoire existant d'un groupe d'usage autre que résidentiel et un bâtiment accessoire;

Considérant que les normes relatives aux marges de recul et aux bâtiments accessoires en association avec un usage autre que résidentiel peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

Considérant que l'autorisation de la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que les travaux ont fait l'objet d'un permis et qu'un certificat d'implantation conforme a été déposé;

Considérant que lors du dépôt du certificat de localisation, le constat de non- conformité est constaté;

Considérant que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité que la municipalité du Village de Price autorise pour l'immeuble situé au 1, rue de l'Église:

Une marge de recul avant de 6.16 mètres pour un bâtiment principal existant d'une station-service;

Une marge de recul latérale de 4.26 mètres pour un bâtiment principal existant d'une station-service;

Une distance de 1.12 mètre entre le bâtiment principal existant et un bâtiment accessoire existant d'un groupe d'usage autre que résidentiel et un bâtiment accessoire.

Adopté.

7. Entente avec la Spa du Littoral:

Reporté à la séance du 7 novembre 2016.

8. Service d'inspection et de ramonage des cheminées pour 2017:

Reporté à la séance du 7 novembre 2016.

9. Projet de développement des terrains situés le long de la Route 234:

Informations.

10. Avis de motion-Règlement # 360:

Madame Lise Levesque présente un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 360 autorisant une délégation de pouvoir en matière d'adjudication de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels sera soumis au conseil municipal lors d'une séance subséquente. Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil.

11. Avis de motion-Règlement # 361:

Monsieur Yanick Ringuette présente un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 361 ayant pour objet d'accorder un crédit de taxes et abrogeant le règlement numéro 332 sera soumis au conseil municipal lors d'une séance subséquente. Une copie du projet de règlement est transmise à chaque membre du conseil.

12. Poste d'intervenant jeunesse:

Reporté à la séance du 7 novembre 2016.

13. Poste "Journalier, chauffeur, voirie été":

Considérant que la période de travail du poste saisonnier "*Journalier, chauffeur, voirie d'été*" est prolongée jusqu'au 28 octobre 2016 (résolution 2016-236);

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unaniment d'autoriser le maintien à l'emploi du salarié après la date du 28 octobre 2016, si nécessaire, sinon le contremaître est autorisé à procéder à sa mise à pied.

Adopté.

14. **Lecture des compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels:**

2016-259

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Levesque et résolu unaniment d'autoriser les employés municipaux à faire la lecture des compteurs d'eau dans les immeubles non-résidentiels.

Adopté.

15. **Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec-2ième versement:**

2016-260

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unaniment de verser la somme de 29 004,\$ au *ministère de la sécurité publique du Québec* pour le paiement de l'échéance du 31 octobre 2016 relatif aux services de la Sûreté du Québec.

Adopté.

16. **Échéance du 18 octobre 2016 payable à la Financière banque Nationale inc.:**

2016-261

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unaniment d'autoriser le remboursement de 363 335,\$,\$ à la *Financière Banque Nationale inc.* et ce en date du 18 octobre 2016;

La répartition du remboursement en capital se détaille comme suit:

- Règlement # 278 (ass. des eaux, financement # 2): 4 200,\$
- Règlement # 285 (ass. des eaux, financement # 2): 102 300,\$
- Règlement # 285 (ass. des eaux, financement # 3): 183 800,\$
- Règlement # 314 (camion incendie): 10 100,\$
- Règlement # 315 (TECQ 2010-2013): 43 600,\$

La somme de 43 600,\$ est financée par le solde disponible au règlement # 315 et la somme de 319 735,\$ est financée par le fonds général d'administration. Les intérêts en date du 18 octobre 2016 sont de 19 335,\$. Le solde de la dette au montant de 945 000\$ sera remboursé à la Financière Banque nationale inc. suite au financement # 16.

Adopté.

17. **Refinancement par billets de la somme de 945 000,\$ référant aux règlements #278, #285 et # 314 en date du 12 octobre 2016:**

2016-262

17.1 Adjudication:

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement:

QUE la municipalité du Village de Price accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2016 au montant de 945 000,\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 278, 285 et 314. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,\$ valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

89 400 \$	1,97 000%	12 octobre 2017
91 900 \$	1,97000 %	12 octobre 2018
94 400 \$	1,97000 %	12 octobre 2019
96 700 \$	1,97000 %	12 octobre 2020
572 600 \$	1,97000 %	12 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté.

2016-263

17.2 Concordance et courte échéance:

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Price souhaite emprunter par billet un montant total de 945 000,\$;

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
278	12 900 \$
285	336 400 \$
314	56 600 \$
285	539 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 945 000,\$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 278, 285, et 314 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

Que les billets soient datés du 12 octobre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	89 400 \$
2018	91 900 \$
2019	94 400 \$
2020	96 700 \$
2021	99 300 \$ (à payer en 2021)
2021	473 300 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Village de Price émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 12 octobre 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 278 et 285, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde du sur emprunt.

Adopté.

18. Échéance du 28 octobre 2016 payable à la Financière banque Nationale inc.:

2016-264

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de verser la somme de 33 383,88\$ à la *Financière Banque Nationale inc.* pour le remboursement en capital (25 700,\$) et des intérêts (7 683,88\$) échus le 28 octobre 2016 dans le cadre du financement du règlement # 330 relatif au projet PIQM.

Adopté.

19. Facture # 40.0000036150:

2016-265

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de verser la somme de 661,68\$ à "*Cain, Lamarre, Casgrain, Wells*" pour le paiement de la facture # 40-0000036150 référant à des services professionnels rendus dans le dossier de l'immeuble situé au 84, rue Oscar-Fournier.

Adopté.

20. **Motion de félicitations:**

Monsieur Bruno Paradis propose une motion de félicitations à l'intention de madame Cindy Côté et monsieur Jérôme Dupont, propriétaires du *Gaz Du Pont inc.* et récipiendaires du prix du Lauréat d'or au Mérite Entrepreneurship de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec (AMDEQ). Le conseil municipal est fier des réalisations de cette jeune famille et savoure avec eux la reconnaissance des entrepreneurs de chez-nous.

21. **Divers:**

21.1 **Recouvrement de plancher dans la salle WGB:**

2016-266

Considérant les soumissions reçues pour le recouvrement de plancher de la salle Wilfrid-Gédéon-Beauchemin;

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement d'accepter la proposition de la *Quincaillerie Centre-Ville* au prix de 8 214,13\$ plus taxes. De plus, il est résolu d'affecter la somme de 9 034,52 du surplus accumulé pour le financement de ce projet.

Adopté.

21.2 **Avis de motion-Règlement numéro 362:**

Monsieur Yanick Ringuette présente un avis de motion à l'effet que le règlement numéro 362 abrogeant les règlements numéro deux cent quatre-vingt-onze et trois cent quarante-huit concernant les animaux sur le territoire de la municipalité sera soumis au conseil municipal lors d'une séance subséquente. Une copie du projet de règlement est transmise à chaque membre du conseil.

21.3 **Campagne Centraide Bas-Saint-Laurent:**

2016-267

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Lise Levesque et résolu unanimement d'autoriser monsieur Bruno Paradis à utiliser la salle de l'école pour l'organisation d'une activité de financement dans le cadre de la campagne annuelle de Centraide.

22. **Période de questions.**

23. **Levée de l'assemblée:**

Madame Lise Levesque propose la levée de l'assemblée à 21 h 05.

Maire

Directrice générale, greffière

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire